

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 01412

Numéro SIREN : 800 517 443

Nom ou dénomination : NIM PARTICIPATIONS

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2022 sous le numéro de dépôt 44641

FERTE AUDIT

Société de commissariat aux comptes

NIM PARTICIPATIONS

Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 €uros

Siège social : 162 Avenue Charles de Gaulle

92200 NEUILLY SUR SEINE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
NIM PARTICIPATIONS
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE**

Société à responsabilité limitée au capital de 20 000 euros.

Société inscrite auprès de la Compagnie de Versailles sous le numéro 4100089805

RCS Nanterre 823 191 127 - Siret : 82319112700013 APE : 6920Z

N° Tva Intracommunautaire : FR50 82319112

Siège social : 22 Avenue Charles de Gaulle – 92200 Neuilly sur Seine

T. 06 59 77 82 97 - Mail : pferte@fcgec.fr

FERTE AUDIT
Société de commissariat aux comptes

A l'associé unique,

SARL NIM PARTICIPATIONS
Société à responsabilité limitée au capital de 10 000 Euros
Siège social : 162 Avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur seine

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision de l'associé unique, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas relevé d'avantages particuliers stipulés.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Neuilly-sur-Seine, le 7 Octobre 2022
En deux originaux

SARL FERTE AUDIT



Le Commissaire à la transformation
Pierre-Antoine FERTE